

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 octobre 2024

Convocation en date du 9 octobre 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

N° D2024040

Objet : Décision modificative
n°2/24

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE - Mireille
MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc
ROUX – Jean Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Vincent
MANCOUSO

CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER – Jean François
JANNET

3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR – Jean-Philippe
FAVROT

CCMP : Josiane BOUVIER

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC : Antoine BAUTAIN

HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

Excusés ayant donné procuration :

CCMP : Claude CHARTON pouvoir à Josiane BOUVIER

Excusés:

CA3B: Patrick BOUVARD – Thierry PALLEGOIX

CCPA : André MOINGEON – Max ORSET

CCMP : Christine FRANCOIS

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric
TOSEL

CCD : Sonia PERI

RAPC : Frédéric MONGHAL

En fonctionnement, des dépenses supplémentaires sont à prévoir au titre des emprunts prêts pour le financement des travaux de modernisation de l'usine Ovade (opération 164) et pour la construction de l'installation de production d'énergie à partir de CSR (opération 148) ont été signés, les premiers déblocages n'interviendront qu'en 2024 et l'amortissement de ces emprunts ne débutera qu'en 2028 mais les commissions d'instruction et d'engagement sont à verser sur l'exercice 2024 :

En investissement, des mouvements entre les différentes opérations sont à prévoir. Des opérations comme l'installation des caméras ou une partie des travaux du raccordement électriques sont reportés à 2025. Des avenants au marché de travaux pour l'aménagement du casier C6 ou des équipements de sécurité supplémentaires sur les nouveaux bassins nécessitent une augmentation des crédits. Et enfin, une nouvelle opération (169) pour des travaux sur le quai de la Boisse suite aux mises en demeure de la DREAL est à prévoir, sur 2024 seuls les honoraires de maîtrise d'œuvre sont inscrits, les travaux seront inscrits au BP 2025.

Il y a ainsi lieu de procéder à la décision modificative 2/2024 telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement - Dépenses				
		BP 2024 + DM 1	DM 2	TOTAL
Chap 012			-50 000,00	
64111	Rémunération titulaires	501 200,00	-30 000,00	471 200,00
64131	Rémunération contractuels	267 260,00	-20 000,00	247 260,00
Chap 66			50 000,00	
6688	Autres	5 000,00	50 000,00	55 000,00
TOTAL			0,00	
Investissement - Dépenses				
2315-118	Caméras	220 000,00	-200 000,00	20 000,00
2315-157	Exploitation casier 5	175 693,00	34 400,00	210 093,00
2315-151	Réfection réseaux hydrauliques	1 300 000,00	155 000,00	1 455 000,00
2315-156	Aménagement casier 6	751 620,00	285 000,00	1 036 620,00
2315-159	Raccordement électrique nvx casiers	844 463,00	-322 800,00	521 663,00
2315-160	Alvéole amiante AM2	10 179,00	7 400,00	17 579,00
2315-169	La Boisse - Travaux mise en demeure	0,00	10 000,00	10 000,00
2315-121	Création des bassins de stockage et pré-traitement lixiviat	1 501 731,00	31 000,00	1 532 731,00
TOTAL			0,00	

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57

Vu la délibération n°D2022031 du 5 juillet 2022 relatif à l'adoption de la nomenclature M.57 au 1^{er} janvier 2023;

Vu la délibération n°D2023003 du 31 janvier 2023 relatif au règlement budgétaire et financier

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

Berger
Levirat

ID : 001-250102365-20241015-D2024040-BF

Vu la délibération n°D2024016 du 2 avril 2024 approuvant le budget p
Vu la délibération D2024025 du 18 juin 2024 approuvant la DM n°1/2024

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 telle que détaillée ci-dessus
Autorise le Président à signer et intervenir.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM
Yves CRISTIN
Président
Le Président *

